

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 1^{er} octobre 2025

DEPARTEMENT DU GERS



L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi premier octobre, à vingt heures, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la ferme de Lahitte à Flamarens, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, Président.

PRESENTS : 38 Mesdames et Messieurs Michel ARATA - Philippe AUGUSTIN - Muriel AVID - Xavier BALLENGHIEN - Francis BARELLA - Eric BIZ - Dominique BLANC - Philippe BLANCQUART - Monique BOCEK DE BRITO - François BOUCHARD - Thierry CAMBOURNAC - Didier CARTIE - Jean-Louis CASTELL - Pierre CAUBET - Maryse CLAVERIE - Benjamin CONSTANT - Alain DABOS - Jessica DARROUX - Jean Yves DELACOSTE - Gisèle GIMAT - Robert LAFFOURCADE - Marie-Hélène LAGARDERE - Brigitte LAURENTIE-ROUX - Robert LODA - Christian MANABERA - Alain MARES - Christian MAUROY - Christian MOTTA - Aimée PARAROLS - Michel PASCAU - Pierre PELLEFIGUE - Max ROUMAT - Bernard SANCHEZ - Jean-Jacques SANGALLI - Edouard SCHMIDT - Patrice SUAREZ - Olivier TARBOURIECH - Joël VAN DEN BON

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	68	52

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 14 Mesdames et Messieurs Grégory BOBBATO (procuration donnée à M. Robert LODA) - René CARPENTIER (Procuration donnée à M. Philippe AUGUSTIN) - Aurélie CAZAUBON (procuration donnée à M. Alain DABOS) - Dominique GONELLA (procuration donnée à M. Patrice SUAREZ) - Danièle GUILBERT (Procuration donnée à M. Pierre PELLEFIGUE) - Eric LABORDE (Procuration donnée à M. Bernard SANCHEZ) - Pascale MARES (Procuration donnée à M. Pierre CAUBET) - Eric MATIUSSI (procuration donnée à M. Jean-Yves DELACOSTE) - Nancy MAZZARGO (Procuration donnée à M. Christian MOTTA) - Jean SAINT-SUPERY (Procuration donnée à Mme Brigitte LAURENTIE-ROUX) - Gérard SALON (Procuration donnée à Mme Aimée PARAROLS) - Corinne SAUVÊTRE-GUERIN (procuration donnée à M. Jean-Louis CASTELL) - Odile SCHAAP (procuration donnée à M. Joël VAN DEN BON) - Alain SCUDELLARO (procuration donnée à M. Edouard SCHMIDT).

Date de la convocation
le 24 septembre 2025

Date d'affichage
le 24 septembre 2025

N° 2025093C0110_18

Monsieur Philippe AUGUSTIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – SPANC – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service 2024

M. le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée et faire l'objet d'une délibération. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

M. le Président passe la parole à M. BLANCQUART pour présenter le rapport.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Lomagne Gersoise,
- **De confier** le soin au président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

Ainsi délibéré, ledit jour 1^{er} octobre 2025.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 9 octobre 2025
et publication
le 9 octobre 2025
ou notification
le 9 octobre 2025

Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 9 octobre 2025

Le Secrétaire de séance

Philippe AUGUSTIN



Le Président,

Xavier BALLENGHIEN